



De : urbanisme@coeurdecharente.fr <urbanisme@coeurdecharente.fr>
Sujet : PLUi - Emplacements réservés
Date : 10-05-2022 16:10
A : MAIRIE AUSSAC VADALLE <mairie@aussac-vadalle.fr>; LIOT, Gérard <mairie@aussac-vadalle.fr>;
Copie : VIGOUR, VIGOUR Emmanuel <evigour@coeurdecharente.fr>;

Pièces jointes:

024-ER1.png (2.3 M) 024-ER2.png (3.0 M) 024-ER-AUSSAC-VADALLE.xlsx (8.8 K)

[Cliquez ici](#) si vous pensez que ce message est un indésirable (spam)

Bonjour,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, votre commune a identifié un(des emplacement(s) réservé(s). Pour rappel, cet outil permet d'anticiper l'acquisition de foncier et, en attendant, d'en geler l'emprise foncière concernée pour pouvoir y réaliser à terme un projet précis.

Afin de pouvoir instituer cette servitude, il est nécessaire de préciser la destination (création/élargissement de voies, extension cimetière, espace vert, aménagement de sécurité..., ou tout autre aménagement/installation d'intérêt général) et le bénéficiaire de cet emplacement réservé.

Aussi, vous trouverez ci-joint un listing recensant l'(les) emplacement(s) réservé(s) prévu(s) sur votre commune, et pour chacun d'entre eux, une vue aérienne sur laquelle la délimitation de l'emplacement réservé apparaît.

Merci de nous confirmer/compléter la destination et le bénéficiaire concernés pour chaque emplacement réservé du listing joint.

Comptant sur votre [réponse](#) avant le **25/05/2022**, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Emmanuel VIGOUR
Directeur adjoint

Pôle Aménagement et Environnement
05 45 20 51 41
06 60 27 38 25
evigour@coeurdecharente.fr



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.